

AVIS

COUR PROVINCIALE DU MANITOBA (CENTRE DE WINNIPEG)

**Objet : Demande de dépôt de documents à la Cour provinciale
(Centre de Winnipeg)**

À compter du 23 juin 2014, lorsque des documents seront déposés à la Cour provinciale (Centre de Winnipeg), une **formule de demande de dépôt de documents à la Cour provinciale** devra être jointe aux documents, qu'ils soient déposés au greffe de la Cour ou au cabinet d'un juge. Cette formule est disponible sur le site Web de la Cour, à l'adresse suivante : <http://www.manitobacourts.mb.ca/provincial-court/legal-resources-and-links/forms/>.

La nouvelle formule aidera le bureau du coordonnateur des procès à veiller à ce que les audiences prévues dont les documents ont été déposés à l'avance soient attribuées correctement, et à ce que lesdits documents soient fournis en temps opportun au juge qui doit présider l'audience.

DÉLIVRÉ PAR :



**Ken Champagne, juge en chef
(Manitoba)**

DATE : Le 18 juin 2014